

ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2009

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EXERCICE 2010**

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 7191
97719 Saint-Denis MESSAG Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

cesr@cr-reunion.fr
www.cesr-reunion.fr

COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

Les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2010 identifient des éléments nouveaux qui devraient impacter le dernier budget prévisionnel de l'actuelle mandature. La loi pour le développement économique de l'outre-mer, les Etats généraux, le plan de relance de l'économie, la mise en œuvre de GERRI, la réforme de la taxe professionnelle ou encore la contribution climat, en font partie.

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes, la collectivité régionale prévoit de poursuivre le recentrage sur ses champs de compétences propres, ses engagements déjà pris et la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de la programmation pluriannuelle et de l'analyse prospective, il est présenté une réactualisation des interventions régionales pour les années 2007 à 2020. La commission relève que ces simulations indiquent un équilibre budgétaire sans pression fiscale supplémentaire, hors grands projets. Elle en souligne la non prise en compte. Cela ne donne qu'une vision partielle de la faisabilité budgétaire dans le temps, de l'ensemble des interventions de la collectivité.

En réponse à la crise, la commission constate que la collectivité propose « un soutien immédiat à l'économie et à l'emploi local ». Pour ce faire, elle considère, entre autres, que le niveau des interventions pour favoriser le développement des activités et le maintien de la politique d'investissements à plus long terme, sont souhaitables.

S'agissant des dotations de l'Etat, la commission relève qu'un contentieux a été engagé pour obtenir une compensation intégrale de l'ensemble des coûts à supporter par la Région à la suite des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004. Elle renouvelle son soutien au Conseil régional et réitère sa demande d'être destinataire des résultats de l'évaluation chiffrée.

Plus particulièrement, compte tenu de l'incidence des transferts sur les dépenses de fonctionnement (cotisations patronales de retraites, besoins de formation spécifiques, médecine professionnelle, action sociale, ...), la politique des ressources humaines veut privilégier le partage, la mutualisation et la professionnalisation des compétences, ou encore, le redéploiement de personnels à l'issue d'opérations clôturées. La collectivité prévoit, ainsi, une gestion drastique de ses effectifs.

Dans ce contexte, la mise en place d'un véritable dispositif de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, et non seulement des ressources humaines, s'avère indispensable. Le renforcement de la formation professionnelle s'inscrit dans ce sens.

Au regard de l'impact non négligeable des transferts, sur les finances régionales, la commission renouvelle sa demande pour que le secteur des ressources humaines fasse l'objet d'une présentation sectorielle au projet de budget 2010, au-delà du seul état des postes budgétaires habituellement annexé.

Enfin, en termes de lisibilité, la commission invite le Conseil régional à adopter pour l'ensemble des documents budgétaires, une présentation comparable à celle des orientations budgétaires intégrant des éléments de comparaison rétrospectifs et prospectifs afin de mieux en apprécier les évolutions.

SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission « Politique régionale » relève que l'année 2010 sera décisive, sur le plan stratégique, compte tenu du nouveau mémorandum pour les RUP.

Le Conseil régional a participé aux travaux de la Conférence des Présidents des RUP, qui a donné lieu à une déclaration commune remise aux Institutions communautaires. Les grandes orientations prioritaires qui pèseront sur les futures politiques européennes à l'égard des RUP seront donc arrêtées en 2010. Compte tenu des enjeux, le C.E.S.R. avait demandé qu'il soit associé à cette réflexion ; ce qui n'est toujours pas le cas.

Concernant la mise en œuvre des programmes opérationnels européens, l'année 2009 a été essentiellement consacrée à la clôture du DOCUP, à l'élaboration des outils de gestion des P.O.E. (référentiels, cadres d'intervention, ...) et à l'accélération du rythme d'exécution (au vu de la règle du dégageant d'office).

La commission « Politique régionale » constate l'absence d'adoption d'un certain nombre de référentiels ou cadres d'intervention. Elle souligne la nécessité d'accélérer le rythme de la programmation pour 2010.

Il s'agira, aussi, de prendre en considération les nouvelles modalités concernant « les évaluations » à mi-parcours qui seront arrêtées au cours du premier semestre 2010. Sachant que les modalités globales doivent être définies en partenariat avec l'ensemble des acteurs, le C.E.S.R., en tant que membre du C.N.S., a demandé à y être associé.

D'un point de vue thématique et transversal, la commission soutient la priorité à accorder à la recherche et à l'innovation dans les travaux d'évaluation, compte tenu notamment de l'élaboration en cours de la S.R.I.¹

Elle relève les difficultés de l'exercice d'évaluation. En effet, l'individualisation et le fractionnement des programmes, voulus par Paris et Bruxelles, complexifient les procédures et rendent difficiles le maintien de l'approche intégrée, voulue et défendue par les acteurs de la Réunion. Par ailleurs, la commission du C.E.S.R. rappelle tout l'intérêt à adopter une démarche évaluative davantage qualitative.

Elle formule le vœu que, contrairement au passé, la Réunion puisse parler d'une seule voix en ce qui concerne la consultation U.E. 2020.

SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission note que la collectivité poursuivra sa politique volontariste en faveur de la coopération régionale.

¹ Stratégie Régionale d'Innovation.

Concernant la partie « Intégration harmonieuse de la Réunion dans son environnement régional », le C.E.S.R. souhaite vivement une déclinaison pragmatique des actions, en particulier en matière d'échanges économiques et ce, au vu de la mise en œuvre complète des A.P.E. Ainsi, une suite de la rencontre de juillet 2008 lui apparaît nécessaire, voire même urgente.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises dans ce domaine (à la fois sur les plans bilatéral et multilatéral). Elles prennent en compte la mise en œuvre du programme opérationnel de coopération territoriale ainsi que l'optimisation des partenariats.

Au regard de l'augmentation significative des financements européens pour ce secteur, la commission souligne que la programmation devra s'accélérer en 2010. Pour ce faire, il lui paraît indispensable de concevoir un plan de communication ainsi que des moyens adaptés sur les plans humain et organisationnel afin de mobiliser les porteurs de projets.

La commission tient à souligner que la mise en place récente des instances de coordination FED/FEDER devrait contribuer à la mobilisation des financements, mais aussi permettre un échange fructueux entre les différents acteurs pour la préparation des diverses programmations futures.

Elle réitère sa demande d'une évaluation de l'ensemble des interventions (bilatérales et multilatérales) en matière de coopération, y compris de celles qui font l'objet d'une délégation de service public. Cela serait de nature à améliorer la lisibilité de ce secteur.

S'agissant plus particulièrement des interventions avec l'Inde, la commission constate que les orientations ont fait l'objet d'une déclinaison plus précise à l'instar de celles de la Chine, comme elle en avait exprimé le souhait.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission après analyse des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2010, souligne qu'afin de maintenir les objectifs de développement local, il est nécessaire de poursuivre la politique d'investissement en matière de grands travaux. Les équipements de communications et d'échanges sont encore à construire, développer et entretenir, et sont le support au maintien de l'activité économique, à l'emploi (notamment dans le B.T.P.) et à un aménagement global et harmonieux du territoire.

De ce fait, elle réitère la position qu'elle a toujours défendue sur la priorité à réaliser la nouvelle liaison entre Saint-Denis et l'Ouest de l'île, et la nécessité de réaliser le Tram Train sur l'ensemble de son tracé (de Saint-Benoît à Saint-Joseph). Ce dernier devant constituer la « colonne vertébrale » des transports en commun de personnes.

Elle rappelle que le protocole de Matignon du 19 janvier 2007 signé avec l'Etat, est le signe fort de son engagement à la Réunion et qu'il est crucial de le valoriser. La commission invite également la collectivité régionale à poursuivre la négociation avec l'Etat afin que tous les moyens financiers susceptibles d'être mobilisés puissent l'être dans le souci de la réalisation de ces projets d'aménagement.

La commission demande que la présentation du projet de Programmation Pluriannuelle des Investissements prenne en compte les extensions du Tram Train de Sainte-Marie à Saint-Benoît et de Saint-Paul à Saint-Joseph afin de disposer d'une vision globale de l'engagement financier de la collectivité (avec des hypothèses multiples prenant en compte l'ensemble des recettes possibles) pour les prochaines années.

SECTEUR « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS »

Déclinaison du volet opérationnel et des outils permettant la mise en œuvre du futur SAR, relance de la structure de gouvernance de l'Agenda 21 de la Réunion, maintien d'une activité soutenue dans le secteur des travaux publics, poursuite du projet Tram Train et de la démarche Plan Climat Régional et Air : la commission « développement durable » note que les interventions du Conseil régional restent en concordance avec les orientations stratégiques de la mandature 2004-2010.

I. ETRE UN ACTEUR ESSENTIEL DANS L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

La commission rappelle que pour mener une politique efficace de réserve foncière en cohérence avec les orientations du SAR, l'E.P.F.R. en tant qu'outil de réserve foncière doit être pleinement valorisé.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de gestion des risques d'inondation, la commission insiste à nouveau sur l'intérêt de la création d'un syndicat mixte de gestion et d'endiguement des ravines. Elle estime que les PAPI² et les travaux d'endiguement en cours sont de nature à finaliser cette création.

La commission est d'avis que le FRAFU, dans sa nouvelle mouture, doit permettre aux communes et aux EPCI de s'engager dans la construction des grands équipements d'assainissement, des réseaux d'eaux usées et des opérations qui participent à la structuration et à la limitation de l'étalement urbain.

Elle estime cependant, compte tenu des nombreux retards accumulés, que les moyens financiers aujourd'hui mobilisés restent nettement en deçà des besoins. La commission invite le Conseil régional à œuvrer fermement pour que l'ensemble des partenaires se mobilise afin de réaliser ces équipements.

II. FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT L'UN DES AXES FORTS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission soutient l'action régionale en matière de développement des énergies renouvelables et les orientations prises dans le cadre du projet STARTER. Cependant, elle souhaite alerter la collectivité sur la faiblesse des réseaux électriques à la Réunion.

En effet, si la nature et la qualité de la production d'électricité fait l'objet de l'attention de tous les partenaires, la prise en compte de la problématique du transport électrique semble encore être peu développée.

La commission rappelle que le risque de rupture du service public de l'électricité est lié tant à la qualité de la production qu'à celle de son acheminement vers le consommateur. Elle interpelle le Conseil régional et l'invite à faire preuve de toute l'attention nécessaire concernant ce point.

III. IMPULSER UNE POLITIQUE DES DEPLACEMENTS INTEGRANT L'ENSEMBLE DES MODES, DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission au-delà des remarques liminaires souligne l'importance de la sécurisation des réseaux de communication et d'échanges. Elle rappelle que ces réseaux, qui sont de nature à être partagés, doivent offrir à chaque utilisateur un niveau de sécurité suffisant (notamment dans le cadre de la pratique du vélo).

Elle invite donc le Conseil régional dans le cadre de l'étude Voie Vélo Régional (VVR) à développer particulièrement l'aspect lié à la sécurisation des pistes cyclables à la Réunion.

² PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Au préalable, la commission souhaite que figure dans les documents d'orientations budgétaires de la collectivité régionale, un tableau de bord reprenant les objectifs, l'ensemble des actions identifiées et les indicateurs de résultats escomptés.

SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La commission constate que les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2010 s'inscrivent, comme pour 2009, dans un contexte économique incertain.

Elle souhaite que le Conseil régional soit particulièrement attentif aux difficultés rencontrées actuellement par les entreprises locales. Les conséquences économiques et sociales risquent d'être dramatiques ; elles le sont déjà pour le secteur du bâtiment et des travaux publics.

I. CONTRIBUER A LA CREATION, A LA REUNION, D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

1. Permettre à la production locale d'être compétitive et inciter à la conquête de nouveaux marchés en aidant à l'exportation

L'Assemblée plénière du Conseil régional a voté en 2009 une motion ayant trait à **l'octroi de mer** faisant état de la mise en place d'une étude permettant :

- de mieux évaluer l'impact du dispositif d'octroi de mer existant sur le développement économique, le coût de la vie et le financement des collectivités locales ;
- une identification et une évaluation des différentes hypothèses d'évolution du dispositif après 2014.

La commission "Développement économique" regrette que le C.E.S.R. n'ait pas été associé en amont à cette réflexion³, en particulier sur l'élaboration du cahier des charges, afin d'y apporter sa contribution.

Elle souligne la nécessité d'harmoniser cette réflexion avec la mesure du Comité interministériel de l'Outre-mer⁴ intitulée « engager une étude sur l'octroi de mer, afin de renforcer son rôle d'équilibre des budgets des collectivités territoriales d'outre-mer ».

2. Libérer le foncier économique par le soutien à la création de zones d'activités

La commission approuve la mise en place du nouveau dispositif proposé par le Conseil régional qui s'orienterait majoritairement sur la viabilisation de foncier économique.

³ Courrier adressé au Président du Conseil régional en date du 27 mai 2009.

⁴ CIOM – Mesures transversales – 6 novembre 2009.

La commission note que les permis de construire n'étaient plus délivrés sur la zone aéroportuaire de Gillot en raison de l'absence de station d'épuration sur celle-ci. Elle tient à souligner que la question des stations d'épuration est majeure à la Réunion et doit être traitée rapidement afin d'éviter le blocage de projets.

II. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES REUNIONNAISES

La commission note que les conclusions de l'étude sur les aides régionales aux entreprises sont attendues pour 2010 et regrette le retard considérable pris à ce sujet. Elle souligne le principe de prorogation de tous les dispositifs liés aux aides régionales jusqu'à l'approbation de nouvelles fiches mesures.

Elle insiste sur la nécessité de mettre en place un ensemble de dispositifs répondant aux besoins immédiats de toutes les entreprises en termes de fonds propres et de fonds de roulement.

III. DOMAINE D'ACTIVITE STRATEGIQUE : LE SECTEUR TOURISTIQUE

La commission qui avait à maintes reprises souligné que le foncier constituait un des obstacles majeurs au développement du tourisme à la Réunion, approuve la constitution progressive d'une réserve foncière régionale à vocation touristique. Cette maîtrise régionale de foncier est essentielle et doit permettre d'éviter un changement d'affectation sur le long terme de terrains à vocation touristique. Il conviendrait que le Conseil régional annonce les délais et les objectifs recherchés, et ne reste pas au stade des principes.

La commission met l'accent sur la nécessité de protéger les sites touristiques et de faire attention au visuel le long des routes afin qu'ils ne soient pas cachés.

IV. DOMAINE D'ACTIVITE STRATEGIQUE : LA PECHE ET L'AQUACULTURE

Pour la filière pêche, la commission insiste sur la nécessité de remédier aux importants problèmes d'organisation pouvant la mettre en péril. Cette structuration permettra de définir une véritable stratégie régionale et d'identifier un chef de file. La création d'une interprofession des produits de la pêche et de l'aquaculture est plus qu'urgente bien que des travaux soient en cours pour sa mise en place.

La commission estime qu'il existe des perspectives de développement intéressantes, notamment en termes de création d'emplois, au niveau local, mais les métiers de la mer sont peu connus ou marqués par le sceau de la pénibilité ; il est donc nécessaire de les valoriser aux yeux des Réunionnais.

SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La commission note que le nombre d'abonnés au téléphone fixe diminue à la Réunion (60 %) limitant ainsi la progression d'Internet dans les foyers. Elle relève que l'une des propositions du CIOM pour lutter contre la fracture numérique est d'aider les ménages à faibles revenus à souscrire un abonnement téléphonique qui leur donne également un accès à Internet. Elle suggère que le Conseil régional joigne ses efforts avec ceux de l'Etat pour rendre cette mesure plus efficace.

La commission est très attentive aux négociations tarifaires en cours et rappelle que la baisse des prix doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres et d'une diversification des services.

Pour elle, la Réunion devra être technologique avec un accès WIFI généralisé et gratuit.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

I. OBSERVATIONS GENERALES

Pour cette dernière année de mandature, la commission note avec intérêt une différence marquée dans la présentation des Orientations Budgétaires du Conseil régional pour 2010 dans le secteur de la Formation professionnelle. Conformément au vœu de la commission rappelé en 2009⁵, le catalogue antérieur des actions laisse place à un rapport structuré, clair et détaillé par objectifs.

Cette transformation sur la forme s'accompagne d'un changement sur le fond. En effet, la stratégie affichée du Conseil régional, désormais plus lisible, s'appuie sur :

- l'intégration de l'évaluation tant de la politique de formation que des actions de formation (PRDF, actions préparatoires à la qualification, V.A.E., ...),
- la recherche de coordination et de cohérence (différentes plateformes notamment pour l'accueil et l'orientation, C.R.I.S.-V.A.E.⁶, ...),
- le partenariat (services à la personne, insertion et Missions locales, branches professionnelles, ...),
- l'anticipation tout autant que la réactivité aux besoins (formation pour les Grands projets à venir, C.V.G.P.⁷, C.P.R.E.F.⁸, ...),
- l'innovation (expérimentations pour les formations qualifiantes, concept Campus Professionnel de l'Océan Indien (ex C.F.A.T.)⁹, ...).

Ces approches et outils, toujours prônés par le C.E.S.R., peuvent s'avérer gages d'efficacité des interventions et de rationalisation des moyens, tout particulièrement dans le contexte institutionnel, économique et social incertain et contraint qui s'annonce.

La commission souhaite voir cette démarche se réaliser concrètement et réitère sa demande de tableaux de bord des interventions mises en œuvre.

II. OBSERVATIONS PARTICULIERES

La commission constate qu'un nombre de plus en plus important de dispositifs sont mis en place pour les jeunes sans projet professionnel défini et sortis en échec scolaire ou avec un bas niveau de qualification (MPA¹⁰, actions de préqualification, remise à niveau, APP¹¹, redynamisation sociale, EEP¹²). Ces actions visant à corriger des inégalités de chance sont indispensables, mais doivent-elles être menées uniquement par la Collectivité régionale ? Ne faut-il pas agir en amont et porter les efforts sur les causes de ces situations et sur la prévention (cf. infra actions de lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire).

▪ *Apprentissage :*

La commission relève la priorité accordée au développement de l'apprentissage en élargissant l'offre tant en volume qu'en niveau de qualification par l'agrément de nouveaux opérateurs dans des filières non ouvertes jusqu'à lors.

⁵ Cf. avis du C.E.S.R. sur les OB 2009 du 04 novembre 2009

⁶ C.R.I.S.-V.A.E. : Cellule Régionale Inter Services –Validation des Acquis de l'Expérience

⁷ C.V.G.P. : Cellule de Veille des Grands Projets

⁸ C.P.R.E.F. : Commission Paritaire Régionale Emploi et Formation

⁹ C.F.A.T. : Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et des Transports

¹⁰ MPA : Modules Préparatoires à l'Apprentissage

¹¹ APP : Ateliers de Pédagogie Personnalisée

¹² EEP : Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Elle souligne que les objectifs du Conseil régional rejoignent les recommandations du C.E.S.R.¹³ mais, comme elle l'avait fait observer à l'occasion des Orientations Budgétaires pour 2009, il conviendrait qu'ils ne restent pas seulement des perspectives. Elle espère également que la programmation 2010 des travaux de réhabilitation des C.F.A. (3 au total) s'effectue dans les délais prévus.

▪ *Validation des Acquis de l'Expérience*

La commission observe que, dans le domaine de la V.A.E., le Conseil régional élargit ses interventions et envisage, en partenariat avec Pôle emploi, le financement d'un chèque V.A.E. pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi engagés dans une cette démarche. Elle encourage l'Assemblée régionale à aller dans ce sens conformément à son rapport « La V.A.E. : un enjeu de taille et une réelle opportunité » adopté le 18 décembre 2006.

▪ *Formations sanitaires et sociales*

Dans ce domaine important pourvoyeur d'emplois, la commission souligne que l'enjeu réside dans la connaissance et la satisfaction des besoins d'où découleront les formations nécessaires. L'adoption du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales avec l'avis notamment de la branche professionnelle UNIFAF, est en ce sens une étape importante, mais pas déterminante.

▪ *Parcours de formation en continu*

En vue d'assurer une construction en continu des parcours de formation, la commission relève les 5 points proposés par le Conseil régional :

- Le concept Campus Professionnel de l'Océan Indien,
- L'enseignement tiré du suivi des stagiaires,
- La Plate-forme Régionale d'Orientation Professionnelle,
- L'appui sur les missions locales,
- La plate-forme décisionnelle du CARIF/OREF.

Elle note que la phase préparatoire du Service Conseil d'Orientation de l'AFPAR, tête de réseau de la Plate-forme Régionale d'Orientation Professionnelle, est terminée et que, pour 2010, le Conseil régional entend mener à son terme la séparation fonctionnelle et juridique de la plate-forme avec les autres activités de la structure.

Elle souligne la démarche de refonte des programmes des stages de qualification qui sera engagée sur la base de 2 expérimentations qui seront menées en 2010.

SECTEUR « EDUCATION ET DE LA MOBILITE »

I. EDUCATION

La commission souligne que l'introduction du rapport de présentation des Orientations Budgétaires 2010 du Conseil régional pour le secteur de l'Education augure d'une nouvelle logique en priorisant une approche intégrée de la formation professionnelle sous ses différentes voies d'enseignement, et en préconisant l'adoption d'une autre méthodologie car les résultats du système éducatif stagnent et restent en dessous des moyennes nationales (le taux annuel de sortie scolaire sans qualification est le double du taux hexagonal soit 11 % et la proportion de bacheliers d'une génération est de 54 % contre 64 % pour la moyenne nationale).

¹³ Cf. rapport « L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain » -novembre 2008

Elle constate par ailleurs que la gestion des conséquences de la réforme du Bac Pro en 3 ans constitue également une priorité. A ce propos, elle rappelle, comme elle l'a fait pour les Etats généraux de l'Outre-Mer, que cette réforme adoptée sans réelle concertation s'avère catastrophique pour la Réunion.

En effet, l'île qui compte déjà un taux de chômage très élevé (50 % pour les jeunes de moins de 25 ans) verra celui-ci alourdi par une arrivée plus rapide de jeunes de 18 ans sur le marché du travail. Par ailleurs, cette filière souvent empruntée par des jeunes en difficultés scolaires risque de ne plus jouer son rôle de soupape. La commission prend bonne note du recours introduit par l'Assemblée régionale contre cette réforme.

S'agissant des compétences légales du Conseil régional dans le domaine de l'Enseignement secondaire, la commission constate que, malgré le retard pris dans les programmes de construction et de réhabilitation des lycées, les orientations prises en 2009 ont été tenues. La programmation de 2010 ne devant être réalisée en totalité qu'en 2013/2014, la collectivité devra veiller au respect des délais.

Elle souligne les efforts faits par la Collectivité régionale afin de maîtriser les dépenses et optimiser les financements en matière de maintenance et d'équipements des établissements.

Par ailleurs, en parallèle des outils de lutte contre l'illettrisme mis en place en direction des publics en grande difficulté de lecture (Télé Formation lecture), le Conseil régional a initié en 2008 des mesures visant à prévenir le décrochage scolaire. Pour cette initiative qui se situe à la jonction d'autres dispositifs existants, la commission souhaiterait avoir un bref bilan d'étape.

Hors champ de compétences légales, la commission relève le soutien à l'Enseignement supérieur et à la recherche apporté par le Conseil régional qu'il s'agisse de l'immobilier (en partenariat avec l'Etat et l'Europe), des subventions et des aides directes. Elle souligne la revue à la baisse des allocations pour les étudiants en mobilité (1 300 bacheliers sur 9 000) lorsque les filières existent à la Réunion compte tenu de l'augmentation et de la diversification de l'offre de formation locale.

II. MOBILITE

La commission relève la volonté affichée par le Conseil régional de renforcer les outils de suivi de cohortes afin de disposer d'indicateurs de performance des dispositifs mis en œuvre. Elle s'interroge à ce propos sur l'Observatoire de la mobilité et des migrations qui aurait dû voir le jour il y a 2 ans.

En matière de mobilité « formation professionnelle », elle souligne l'effort de la Collectivité régionale pour offrir des chances optimales aux candidats. Ainsi, après la mise en place de modules de préparation à la mobilité, elle envisage en partenariat avec Pôle emploi de conclure des conventions avec les autres Régions de France afin de faciliter l'accueil des stagiaires.

COMMISSION «EPANOUISSEMENT HUMAIN»

SECTEUR « CULTURE »

Si les axes stratégiques proposés dans les orientations budgétaires 2010 du Conseil régional (rayonnement de l'identité réunionnaise, mise en valeur des équipements, formation et mobilité des hommes) sont conformes à ses orientations de mandature, la commission pense que ces derniers mériteraient de faire l'objet d'une évaluation.

En matière de **rayonnement de l'identité réunionnaise**, la commission constate que la mise en œuvre effective des préconisations des Etats généraux de la Culture de 2005 a permis à la collectivité de diversifier son action sur plusieurs champs culturels (audiovisuel, arts plastiques, littérature, ...) à partir d'outils tels que le pôle d'art contemporain ou le pôle de littérature et de diversité linguistique. La commission encourage la collectivité à poursuivre ses efforts en accompagnant un développement culturel certes diversifié, mais également structuré.

Par ailleurs, les actions que la collectivité entreprend, accordent une large place à des échanges avec les aires de civilisations d'origine (Chine, Inde, Afrique), dans le cadre d'une valorisation de l'identité réunionnaise. Cette approche correspond bien au souhait de la commission de « donner du contenu et affirmer l'identité réunionnaise comme un vecteur d'ouverture sur le monde »¹⁴, formulée dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer.

En ce qui concerne le spectacle vivant, l'orientation régionale porte sur la recherche d'un professionnalisme pour une offre de qualité, tout en accordant une attention particulière à une démocratisation culturelle. La commission souligne le dispositif initié en matière de musique accordant une place aussi bien aux talents émergents qu'aux artistes confirmés. L'inscription du maloya au patrimoine culturel et immatériel mondial par l'UNESCO, est sans doute l'occasion d'un souffle nouveau dans la valorisation de la culture réunionnaise.

En matière de théâtre et de danse, la collectivité veut accorder de l'importance à cette démocratisation culturelle à travers « la prise en compte de l'éducation culturelle et la recherche de nouveaux publics » pour le théâtre et « la mise en œuvre d'actions culturelles de proximité, en partenariat avec les acteurs sociaux » pour la danse, actions auxquelles la commission agréé fortement.

Parallèlement, l'axe « **La formation et la mobilité des hommes** » est un axe majeur dans la mesure où cela participe non seulement à l'épanouissement personnel mais également à la structuration du secteur culturel. En ce sens, la commission souligne le soutien que le Conseil régional souhaite apporter aux métiers périphériques dans le domaine de la musique : manageurs, producteurs, éditeurs, tourneurs, ...

Dans son avis sur les orientations budgétaires de 2006, la commission préconisait déjà, « dans le domaine de la culture, une clarification et une harmonisation des compétences entre les collectivités régionale, départementale (voire communales) dans un souci de simplification des procédures et d'amélioration de la lisibilité de l'action publique ».

¹⁴ Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux Etats généraux de l'Outre-mer du 3 juillet 2009 – fiche atelier n°8 – axe A

La loi du 13 août 2004 en confiant aux Régions l'organisation et le financement du cycle d'enseignement professionnel initial au travers de son conservatoire à rayonnement régional, est venue apporter une réponse au souhait de la commission.

Fort de cette compétence, et faute d'un schéma départemental des enseignements artistiques, la collectivité régionale exprime aujourd'hui la volonté dans ses orientations pour 2010, de se positionner « en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île ». La commission salue cette initiative, d'autant qu'elle avait formulé dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer cette nécessité d'une meilleure structuration de l'offre culturelle par la mise en place d'un tel schéma¹⁵.

D'une manière générale, au-delà d'une harmonisation de compétences, et afin d'éviter leur cloisonnement, la commission insiste pour que la collectivité régionale favorise un partenariat efficace et pérenne avec les autres collectivités (Conseil général, communes, intercommunalités) qui ont aussi des compétences en la matière. Ce partenariat doit permettre à chaque acteur, associatif et privé, qui a un projet, de trouver une réponse adéquate afin de mener à bien celui-ci.

Pour ce qui concerne **la mise en valeur des équipements**, il apparaît que « le territoire réunionnais est très bien doté en matière d'équipements culturels ». Et cela doit être ainsi, si l'on veut diffuser et rendre accessible la culture sous toutes ces formes. Toutefois, la commission regrette que le centre pédagogique de Saint-Benoît ne soit pas suffisamment équipé et donc pas habilité à recevoir du public.

La commission attire l'attention sur le manque d'actualisation dont souffre parfois le contenu scientifique de certaines structures muséales. Ses préconisations allant dans le sens d'une définition d'« actions nouvelles visant à redynamiser l'image, l'accueil de ces structures et à accroître de manière conséquente leur fréquentation »¹⁶ restent, semble-t-il, d'actualité. Outre la réhabilitation du bâtiment, la formation et la professionnalisation du personnel doivent permettre une adaptation de ce contenu.

Par contre, elle note avec satisfaction la mise en place du dispositif « lycéens au musée » qui vise l'accès aux structures muséales qui dépendent du Conseil régional. Ce nouveau dispositif préfigure-t-il le pass-musée qu'elle a toujours préconisé ? C'est en tout cas le souhait qu'elle émet.

Enfin, en matière de patrimoine matériel et immatériel, la commission se réjouit de voir que la collectivité semble pouvoir prendre toute l'ampleur de sa mission. Elle note que son action reposera sur la Charte du patrimoine signée en 2006 et renouvelée en 2009 et qui réunit les principaux partenaires institutionnels autour d'objectifs communs. Un partenariat a été instauré avec l'Europe et le Département dans le nouveau cadre d'intervention pour la restauration des « cases créoles ». Elle adhère enfin aux principes fondamentaux qui guideront l'action régionale en faveur du patrimoine collectif.

SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

La commission constate que les orientations stratégiques en ce qui concerne le sport et le socio-éducatif restent inchangées.

¹⁵ Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux Etats généraux de l'Outre-mer – fiche atelier n°8 – axe E

¹⁶ Avis sur les orientations budgétaires 2006

Le partenariat instauré entre la collectivité régionale et les organismes sportifs régionaux (ligues et comités) contribue à une lisibilité et à une coordination des actions entreprises.

Toutefois, elle réaffirme la nécessité pour la collectivité d'évaluer sa politique sportive dans son ensemble. En ce sens, le comité de pilotage qui sera mis en place « afin de définir les orientations à impulser au niveau du mouvement sportif réunionnais » et qui préfigure l'office du sport réunionnais, contribuerait à faciliter la démarche. La commission souhaiterait pouvoir y participer.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a pu être fait dans le domaine de la culture, et au regard des évolutions que cela a permis, des Etats généraux du sport seraient l'occasion d'une réflexion sur un secteur souvent considéré comme un tremplin et promoteur de lien social. En ce sens, même si le sport et le socio-éducatif sont souvent associés car intimement liés, il est regrettable que le socio-éducatif reste le parent pauvre, dans un contexte réunionnais caractérisée par sa jeunesse mais aussi par sa précarité.

Ainsi, elle encourage la collectivité dans son projet sportif de déplacement motorisé, en partenariat avec les communes, parce qu'il répond bien au souci de développement durable par un changement d'habitude individuel. Les efforts en matière de formation de cadres sportifs et socio-éducatifs doivent être maintenus.

Enfin, si la commission note que la collectivité poursuit ses interventions en matière d'équipements des lycées, elle regrette que la réalisation d'un lycée sportif, qui semble tenir à cœur la collectivité, ne soit toujours qu'à l'état de réflexion, en cette fin de mandature.